

RCS : METZ  
Code greffe : 5751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

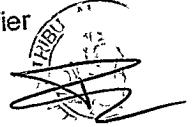
Numéro de gestion : 2015 B 01226  
Numéro SIREN : 442 344 990  
Nom ou dénomination : IMOCLAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2021 sous le numéro de dépôt 282

2015B1226

**IMOCLAIRE**  
**Société par actions simplifiée au capital social de 200.000 €**  
**Siège social : 15, rempart Saint-Thiébault 57000 METZ**  
**442 344 990 RCS METZ**

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire  
sous le N° 2021B282  
Metz, le ...25.11.2020  
Le Greffier



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

---

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 413.904,93 €, à l'apurement des pertes, ainsi qu'il suit :

- au compte "report à nouveau" .....275.481,90 €  
qui est débiteur à hauteur de la même somme
  
- une somme de .....130.000,00 €  
à titre de dividende, soit 6,5 € par action,
  
- Et le solde, soit .....8.423,03 €  
au compte "Autres réserves"

[...]

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les nus-proprétaires n'ayant pas participé au vote.**

Pour copie certifiée conforme

Le Président

SAS IMOCLAIRE SAS

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire  
sous le n° 2021 B 28 2

Comptes annuels

Metz, le 25/11/2020

Le Greffier

Pour Copie certifiée  
Conforme

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IMOCLAIRE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		15 Bis Remart Saint Thiebault 57000 METZ		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*							4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3	
							Néant <input type="checkbox"/>	
							Exercice N clos le, 31/12/2019	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 349	9 245	103	
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	399 127	99 487	299 640	
		Immobilisations en cours	AV	AW	4 000		4 000	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations		CU	CV	2 165 452	678 796	1 486 655	
	Créances rattachées à des participations		BB	BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE	22 901		22 901		
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI						
TOTAL (II)		BJ		BK		2 600 831 787 529 1 813 301		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	14 625		14 625	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	22 460		22 460	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	378 959		378 959	
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 590 437	296 222	4 294 214	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVULS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	294 180		294 180		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	33 132		33 132		
	TOTAL (III)	CJ		CK		5 333 795 296 222 5 037 573		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IA		7 934 627 1 083 752 6 850 874		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an			
CP			CR					
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée	Créances :	Non recensée		

Cajid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS IMOCLAIRE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	2 180 000		
	Report à nouveau	DH	( 275 481)		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	413 904		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 538 423	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 460		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	24 460		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	301 629		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	2 937 330		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	318 827		
	Dettes fiscales et sociales	DY	385 331		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	19 391		
Compte régul.	Autres dettes	EA	325 480		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	4 287 990		
	Ecarts de conversion passif*	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	6 850 874		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 056 006			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	8 790			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pour Copie certifiée  
Conforme

## 2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

## 3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE SAS		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF		
		FG	1 468 236	FH	1 468 236	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 468 236	FK	1 468 236	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	9 821	
	Autres produits (1) (11)			FQ	9	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	1 478 067
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT	( 14 625)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	475 639	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	29 408	
	Salaires et traitements*			FY	411 856	
	Charges sociales (10)			FZ	203 642	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }			GA	46 050
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	11 400
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	1 163 372	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	314 694	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	43 075	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	240	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	241 611	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	284 927	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	58 500	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	27 415	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	85 916	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	199 011	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	513 706	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Pour Copie certifiée  
Conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise		SAS IMOCLAIRE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	59 380	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	80 766	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	140 146	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	120 368	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	43 837	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	164 205	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	( 24 059)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	75 742	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	1 903 141
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	1 489 236
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	413 904
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	9 821
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
Voir état annexe				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



2054 - Immobilisations

Pour Copie certifiée  
Conforme

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE SAS				Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	9 349	KE				
	CORPORELLES	Terrains		KG		KH			
		Constructions	Sur sol propre		KJ	KK			
			Sur sol d'autrui		KM	KN			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	KQ			
			Dont Composants	M3	KS	KT			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	KW			
			Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	KX			
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	LA			
			Matériel de bureau et mobilier informatique		LE	LD			
		Immobilisations corporelles en cours			LH	LI			
	Avances et acomptes			LK	LL				
	TOTAL III	LN	109 243	LO	LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T				
	Autres participations		8U	2 167 920	8V				
	Autres titres immobilisés		IP	22 901	IR				
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU				
	TOTAL IV	LQ	2 190 821	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 309 414	ØH	ØJ				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DO	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	9 349	IX		
	CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
		Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
			Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS	MG	MI	MI	MI	
			Inst. gales, agencés et am. des constructions		IT	MJ	MK	ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	36 556	MO
			Matériel de transport		IV	MP	MQ	64 307	MR
		Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	298 263	MU
			Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	4 000	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF		
	TOTAL III	IY	NG	NH	403 127		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW		
	Autres participations		IO	ØX	ØY	2 165 452	ØZ		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C	22 901	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F		2G		
	TOTAL IV	I3	NJ	43 837	NK	2 188 353	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	43 837	ØL	2 600 831	ØM			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

Pour Copie certifiée  
Conforme

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2020  
DGFiP N° 2054 bisFormulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE SAS

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 Amortissements

Préparé et certifié  
Conforme

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>							
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN	TOTAL I	
Autres immobilisations incorporelles		PE 8 579	PF 666	PG	PH	TOTAL II 9 245	
Terrains		PI	PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 2 655	QE 2 835	QF	QG 5 490		
	Matériel de transport	QH	QI 5 255	QJ	QK 5 255		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 51 456	QM 37 285	QN	QO 88 741		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT		
TOTAL III		QU 54 112	QV 45 375	QW	QX 99 487		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN 62 691	ØP 46 041	ØQ	ØR 108 733		
<b>CADRE B</b>							
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
<b>CADRE C</b>							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations				SP	SR		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Pour Copie certifiée  
Conforme

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Désignation de l'entreprise <b>SAS IMOCLAIRE SAS</b> Néant <input type="checkbox"/> *								
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	80 766	5D	80 766			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	13 060	5W	11 400	5X	24 460		
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>93 826</b>	<b>TV</b>	<b>11 400</b>	<b>TW</b>	<b>80 766</b>	<b>TX</b>	<b>24 460</b>
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		– corporelles	6E	6F	6G	6H		
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		– titres de participation	9U	9V	9W	241 611	9X	678 796
		– autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	239 222	6Y	57 000	6Z	7A	296 222
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>1 158 130</b>	<b>TY</b>	<b>58 500</b>	<b>TZ</b>	<b>241 611</b>	<b>UA</b>	<b>975 019</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>1 251 957</b>	<b>UB</b>	<b>69 900</b>	<b>UC</b>	<b>322 377</b>	<b>UD</b>	<b>999 480</b>
Dont dotations et reprises	– d'exploitation		UE	11 400	UF			
	– financières		UG	58 500	UH	241 611		
	– exceptionnelles		UJ		UK	80 766		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Pour copie certifiée  
Conforme

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 23 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		Néant <input type="checkbox"/> *		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
		Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA									
		Autres créances clients	UX	378 959		378 959						
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation suffisamment constituée) UO	ZI									
		Personnel et comptes rattachés	UY	17		17						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiaires	VM								
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20 207		20 207					
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
			Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC	4 135 087		4 135 087						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	435 124		435 124						
		Charges constatées d'avance	VS	33 132		33 132						
	TOTAUX			VT	5 002 529	VU	5 002 529	VV				
RENVIS	(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	8 790		8 790						
		à plus d'1 an à l'origine	VH	292 838		60 854	184 803		47 181			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	14 244		14 244						
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	318 827		318 827						
		Personnel et comptes rattachés	8C	10 269		10 269						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	96 480		96 480						
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéficiaires	8E	95 055		95 055						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	162 061		162 061						
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	21 465		21 465						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	19 391		19 391						
		Groupe et associés (2)	VI	2 923 086		2 923 086						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	325 480		325 480						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ									
		Produits constatés d'avance	8L									
TOTAUX			VY	4 287 990	VZ	4 056 006	184 803		47 181			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	397 700	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	126 111	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Cegid Group

Pour Copie certifiée  
Conforme

## 2058A - Détermination du résultat fiscal

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE SAS Néant  Exercice N, clos le : 31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	413 904
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 701	XE	4 424	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	723			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	93 051	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	95 278	
	Amendes et pénalités	WJ	2 227	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	75 742	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN	43 160
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*							WN	
							WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	67 165	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
<b>TOTAL I</b>							WR	699 673	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	11 191	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	80 766	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation : 2A )							XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY		
Majoration d'amortissement*							XD		
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 octies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissant immobilièrement (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		) XG	300 053	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)	YD				
					Crédance déduite par le report en arrière de déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
<b>TOTAL II</b>							XH	392 010	
III. RÉSULTAT FISCAL								XI	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	307 663	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>							XN	307 663	
							XO		





2058B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles

Pour Copie certifiée  
Conforme

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS IMOCLAIRE SAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis AL 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1° bis AL 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
ext prov impot suite cceptaiton	8X	8Y	80 766
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Impôt redressement	9K	93 051	9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	93 051	YO 80 766
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

## CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

## 2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

Pour Copie certifiée  
Conforme

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS IMOCLAIRE SAS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	( 276 795 )	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 313			Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF			
						Report à nouveau		ZG	( 275 481 )		
<b>TOTAL I</b>		ØF	( 275 481 )	<b>TOTAL II</b>			ZH	( 275 481 )			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	26 915			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8					YQ	234 366			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	9 859			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	55 331			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	4 200				ST	149 167			
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	475 639
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	19 040			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS					9Z	10 368			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	268 163			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	53 942			
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	379 240			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1.32	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'Ann. III au CGI)										
	Si oui cocher 1 Sinon 0							ZR	1		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	230 421	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	363 703	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3				

Cegid Group

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

2059A - Détermination des plus ou moins values

Pour Copie certifiée  
Conforme

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE SAS						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	TITRES BRST IMMO 01/01/2016	43 837			43 837	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations*	1	677	( 43 160)			( 43 160)	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						( 43 160)	
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)		(B)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



2059C - Suivi des moins-values à long terme

Pour Copie certifiée  
Conforme

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE SAS** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .	
① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ① *.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ② *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦=②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cajid Group

## 2059D - Affectation des plus values à long terme

Pour Copie certifiée  
Conforme

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice

Pour copie certifiée  
Conforme

16		DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE		DGFIP N° 2059-E 2020																		
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)				Néant <input type="checkbox"/>																		
Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE SAS																						
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois		12																		
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>																						
Effectifs moyens du personnel	YP	3																				
Dont apprentis	YF																					
Dont handicapés	YG																					
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL																					
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>																						
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 468 236																				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																					
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	9																				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT																					
	TOTAL I	OX 1 468 245																				
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH																					
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																					
Subventions d'exploitation reçues	OF																					
Variation positive des stocks	OD	14 625																				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																					
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT																					
	TOTAL 2	OM 14 625																				
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																						
Achats	ON	34 788																				
Variation négative des stocks	OQ																					
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	217 785																				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS																					
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ																					
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW																					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																					
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9																					
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY																					
	TOTAL 3	OJ 252 573																				
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																						
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 230 297																				
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>																						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 230 297																				
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																						
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 468 245																				
Effectifs au sens de la CVAE	EY	3																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	14 249 863																				
Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	9	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	9
Date de cessation	HR			/			/							/			/					

Cofin Comin

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OZ, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2059F - Composition du capital social

Pour Copie certifiée  
Conforme

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire  
(article 318 de l'ann. III au CGI)  
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4423449900043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMOCCLAIRE SAS

ADRESSE (voie) 15 Bis Rempart Saint Thiebault

CODE POSTAL 57000

VILLE METZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes
			P4

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pour Copie certifiée  
Conforme

2059G - Filiales et participations

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 215 de l'ann. III au CGU)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
1	

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 4423449900043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMOCLAIRE SAS

ADRESSE (voie) 15 Bis Rempart Saint Thiebault

CODE POSTAL 57000 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 16

Forme juridique SCI Dénomination COLSON SCI

N° SIREN (si société établie en France) 477766356 % de détention 100.00

Adresse : N° 15 Bis Voie Rempart Saint Thiebault

Code Postal 57000 Commune METZ Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Cegid Group

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## Règles et méthodes comptables

Pour Copie certifiée  
Conforme

Désignation de la société : SAS IMOCLAIRE SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 6 850 875 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 413 905 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du

## Règles et méthodes comptables

Pour Copie certifiée  
Conforme

jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Frais d'émission des emprunts

---

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.